

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque

SPECIAL COMPTE RENDU DU CTL Séance du jeudi 2 février 2017

Convoqué à 9 heures 30 ce Comité technique local (CTL) s'est tenu sous la présidence de M. BONNEL, assisté de M. GOUIN DE ROUMILLY, AFiP, de Mme GRENADIN, AFiPA, ainsi que de M. GRIMAL, IP et Délégué à la formation professionnelle.

MEMO, point important de l'ordre du jour -avec une action nationale de boycott et de signature de pétitions en cours- et la formation professionnelle au menu de cette première séance de l'année, après les boycotts de fin 2016 De notre côté, quelques mises au point, notamment sur le malaise dans les services en ce début 2017, tel que nous l'ont évoqué bon nombre d'agents lors des récentes réunions d'information syndicale . Focus ☐

DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION MEMO

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, **les représentants du Personnel** ont donné lecture d'une déclaration liminaire commune Solidaires-CGT (celle-ci est jointe en annexe à ce flash et disponible sur notre [site local DIRCOFI R31](#)).

A l'issue de celle-ci, un débat s'est engagé.

Ainsi, M.BONNEL nous a indiqué en réponse qu'il « *allait falloir faire MEMO* », que tout cela durait depuis près de 5 ans, que tout avait été revu depuis la première version de RIALTO INVESTIGATIONS et que la période de discussion serait selon lui maintenant terminée.

Nous lui avons rétorqué que son analyse était déjà la même en 2012 lors du déploiement de RIALTO INVESTIGATIONS , alors que maintenant tout le monde s'accorde à dire que l'application n'était pas bonne.

D'ailleurs, nous avons souligné qu'aucune autre application n'a fait l'objet d'un tel rejet dans la sphère du contrôle fiscal depuis plus de 20 ans et que c'est donc un signe. Les agents ne sont pas contre les applications informatiques, ils se sont saisis de RIALTO, ALTO puis ALTO2, BNDP, PATRIM, FICOVIE, etc... sans sourciller et souvent avec envie dès lors que ces applications sont amenées à leur apporter une aide dans leur mission et non à leur faire perdre du temps inutilement.

On ne court pas un cent mètres avec des semelles de plomb, ou alors on a le résultat qui va avec les moyens que l'on se donne !

Il a, à nouveau , refusé notre demande qu'il y ait un vote sur le déploiement de MEMO en séance, s'interrogeant sur la finalité de cette demande (« *qu'est ce que vous auriez de plus de voter ?* »).

Pour nous, s'il y avait vote sur ce point, ce serait un vote négatif de la part du CTL, instance où les représentants du Personnel (élus avec 90 % de participation aux dernières élections) sont majoritaires et donc *de facto* un vote défavorable de ces derniers.

Il nous a précisé son intention de diffuser prochainement une note pour rappeler aux vérificateurs l'obligation de servir MEMO, précisant là aussi qu'il y indiquerait concernant la partie mémorisation et méthodologie : « *ce qui est obligatoire est obligatoire, ce qui est facultatif est facultatif* », De même il a annoncé une note sur les mesures de simplifications (notamment suppression de la fiche qualité, de la fiche d'interlocution et de la fiche d'instruction du contentieux).

De ce fait il n'a pas souhaité répondre en détail à notre déclaration liminaire, ni même revenir sur le contenu de l'application, ce que nous avons quand même fait.

Nous avons aussi rappelé que lors du CHSCT de Haute Garonne, l'Inspecteur santé et sécurité au travail a indiqué en séance que « *même en l'absence de vote formel sur le déploiement de MEMO, dès lors que le débat a eu lieu au CHSCT, longuement, que le tout est acté au PV de la séance et dans l'avis unanime des élus du Personnel* », si une

"atteinte fondamentale à la santé des agents" concernés se fait jour liée à MEMO , " cela donne droit à la dimension de faute inexcusable de l'employeur".

Par la même, il a indiqué être disponible avec le médecin de prévention, dans le cadre des moyens d'investigation propres au CHSCT et en cela conformément à la position du Secrétariat général du Ministère, pour conduire des investigations sur MEMO dans les services.

Après avoir signalé qu'un boycott national de MEMO avait été lancé par Solidaires et la CGT Finances Publiques et que les agents de la DIRCOFI (comme ceux de toutes les DIRCOFI, DRFIP et DDFIP) pouvaient s'y inscrire, nous avons demandé avec insistance quelle sera la position de la direction et des chefs de brigade face aux vérificateurs qui refuseraient de servir l'application.

Sa réponse a été la suivante:

- « Je veux que MEMO soit servi utile »
- une note locale sera diffusée prochainement dans ce sens
- l'utilisation obligatoire de MEMO sera rappelée dans les comptes rendus d'évaluation
- un « audit de premier niveau » sera par suite diligenté par la direction pour examiner les situations
- suivi en 2018 d'un « audit de deuxième niveau ».

Pour répondre à notre question sur des velléités émanant de chefs de brigade de bloquer le départ des avis 3927 si MEMO n'est pas servi par le vérificateur, M. BONNEL a été très clair : l'important c'est que le programme de l'année se déroule normalement et que les vérifications aient lieu, cette hypothèse n'est donc clairement pas concevable. Ainsi, consigne sera donnée aux chefs de service de ne pas agir de la sorte, les choses sont claires sur ce point.

En marge de cette discussion , suite à notre intervention sur la lourdeur du nouveau questionnaire informatique émanant d'une autre DIRCOFI, que la direction souhaite voir utilisé dans chaque affaire (toujours le même principe des semelles de plomb !!) et sur son mauvais accueil dans les services, M. BONNEL a indiqué que ce point était sans doute à revoir. Nous lui avons signalé que celui figurant dans RIALTO -émanant donc des services centraux- convenait parfaitement à la très grande majorité des vérifications ...

BILAN FORMATION PROFESSIONNELLE 2016 ET PLAN 2017

Après une présentation générale par Mme GRENADIN, M. GRIMAL a apporté une approche détaillée des différents documents, précisant que le conseil de la formation professionnelle s'était tenu le 23 janvier dernier.

Bilan 2016 : le nombre de jours moyen des formations reçues par les agents de la DIRCOFI est en retrait en 2016 à 4,40 jours/agents (contre 5,94 en 2015), mais le taux d'absentéisme en baisse (2,3 % en 2014 contre 5%).

Par-delà le catalogue des formations proposées ou dispensées, il convient de souligner que :

- en 2016 la DIRCOFI a organisé 56 sessions de formation en présentiel pour 31 stages différents
- les formations à distance ont porté sur 8 modules différents pour 19 inscriptions
- dans le cadre de l'enquête nationale, seuls 8 agents n'ont participé qu'à des formations obligatoires

L'équipe locale de formation est composée de 42 personnes de la DIRCOFI (18 A+ ,20 A , 3B et 1C), et 24 personnes d'autres directions. Leur rémunération s'est élevée à 22 578 € (contre 23 747 € en 2015), les rémunérations des animateurs extérieurs étant pris en charge par leurs directions d'affectation.

Pour le plan 2017, seront déclinées les actions obligatoires relevant du plan national de formation et celles s'inscrivant dans le plan national de contrôle fiscal (fiscalité internationale, CEI, programmation). De nombreuses autres actions sont prévues en matière d'initiative locale (loi de finances, revenus distribués, CIR, TVA immobilière, Libre office cal et writer etc..).

Nous avons demandé une formation à la nouvelle application de la DGDDI « CANOPEE » (ex DELTA). Elle sera assurée aux 15 brigades concernées (plusieurs agents par brigade). Par ailleurs le collègue de la DNSCE qui a dispensé dernièrement une formation sur les régimes douaniers sur Toulouse s'est proposé de revenir pour une formation d'une journée intégrant l'application CANOPEE.

Vote

Administration : 2 pour

Solidaires Finances Publiques : 4 pour

CGT Finances Publiques : 1 pour

QUESTIONS DIVERSES

Solidaires Finances Publiques a posé les questions suivantes :

Nature	Réponse de la DIRECTION	Nos observations
<p>Travaux immobiliers rue Merly</p>	<p>Pour accueillir les 3 nouveaux agents de la BEP et les 8 de la BPAT (3A, 1A+), le choix a été fait de conserver une unité de lieux sur Toulouse rue Merly (pas de création d'un autre site sur Toulouse). Dans ce cadre contraint, la direction indique « qu'il va falloir se serrer » et nous a apporté en séance des informations sur son avant-projet de réaménagement des locaux. Le principe est pour les agents sédentaires d'avoir comme objectif cible pas plus de 2 agents par bureau notamment en direction, même s'il ne sera pas toujours atteint.</p> <p>Les principaux étages touchés sont le 1^{er} et le 5^{ème} étage.</p> <p>Au rdc, le B chargé du suivi MER occuperait le bureau avec le C de la cellule ERICA.</p> <p>Ainsi, au 1^{er} étage la BPAT sera installée dans un bureau regroupant le local de la cafétéria (déplacée dans le hall d'entrée de la salle de réunion avec création d'un nouveau sas) adjoint à la salle d'infirmerie (supprimée avec l'accord du médecin de prévention), à destination du Chef de Brigade.</p> <p>Puis, 2 A occuperont le bureau actuel de l'IDIV expert international (transféré au 5^{ème} étage) , 3A le plus grand bureau actuel de la 5^{ème} BIV, les 2 autres A chacun 1 bureau individuel de la 5^{ème} BIV. Les 2 B actuels de la 4^{ème} et 5^{ème} BIV occupant eux aussi le bureau actuel de 2 A de la 5^{ème} BIV.</p> <p>Restera après cette opération 3 bureaux pour la 5^{ème} BIV à l'étage, adossés à ceux de la BIV4, soit 2 bureaux à 3 A et 1 bureau à 2A ; l'IDIV expert et le A occupant l'un deux étant transférés au 5^{ème} étage. La 4^{ème} BIV occupera 3 bureaux avec 2 A plus 1 bureau pour le Chef de Brigade.</p> <p>Au 4^{ème} étage, la BEP accueillera 2 A dans le bureau actuel des apprenties (fin de leur contrat au 1.09.2017) le troisième A étant regroupé dans le plus grand bureau actuellement occupé par deux autres A.</p> <p>Au 5^{ème} étage, le courrier serait transféré dans un bureau individuel de 1^{ère} BIV , ou alors l'ID expert CEI, (l'option n'est pas levée), ce dernier pouvant aussi rejoindre le bureau du RDC laissé libre par le B du suivi mER), l'ID expert international et le A du 1^{er} étage reprenant le local courrier ; l'occupant actuel du bureau de la 1^{ère} BIV étant regroupé dans tous les cas dans un bureau avec 2 autres A l'occupant déjà.</p> <p>Ce projet n'est toutefois pas figé, il peut évoluer à la marge.</p> <p>La Direction a en outre saisi le CHSCT et le médecin de prévention.</p>	<p>Il devient de plus en plus difficile de « caser » de nouveaux collègues dans l'immeuble.</p> <p>Pour répondre à notre demande, la direction nous a indiqué que nous étions à un peu moins de 13 m2 par agent avant ce projet (donc encore un peu au-dessus de la norme des 12 m2 par agent , y compris les couloirs et les salles de réunion), mais qu'après ce seuil serait atteint.</p> <p>Le principe de 2 agents sédentaires au maximum par bureau ne peut être atteint partout (BEP, BPAT) et les dorénavant nombreux bureaux à 3 en BIV ne seront pas sans poser problème en terme de confort de travail (mais est-ce encore la priorité ??). A moins que l'administration préfère que les vérificateurs travaillent chez-eux ?</p> <p>Plus globalement, nous avons tenu à préciser que les limites de l'exercice sont atteintes et qu'en fonction des décisions politiques post-présidentielles, la situation globale sera à examiner pour l'avenir, en fonction d'arrivées nouvelles ou non de services ou d'agents sur la résidence de Toulouse en DIRCOFI.</p> <p>Nous tenons à votre disposition les projets de plan et sommes disponibles pour recevoir vos suggestions, la direction nous ayant laissé un délai pour apporter nos commentaires sur le projet.</p>
<p>Renforcement des services de direction suite à l'implantation de nouveaux postes en brigade</p>	<p>La direction nous a précisé qu'il y avait déjà eu des créations de postes A pour le pôle PPI et qu'il devrait y avoir des arrivées notamment pour remplacer l'emploi de contractuel au 1.09.2017. Toutefois aucune implantation nouvelle d'emploi n'est prévue, la situation sera regardée en fonction des évolutions, à l'avenir.</p>	<p>Les services de Direction vont absorber le « back-office » d'une vingtaine d'agents supplémentaires au 1.09.2017 (BEP, BPAT et regroupement des 3 BDV du 32, 46 et 48 à la DIRCOFI), il aurait été normal d'en tenir compte en abondant en emplois certaines divisions !</p>

Nature	Réponse de la DIRECTION	Nos observations
Saisie des frais de déplacement dans FDD	Renseignement pris auprès de cette direction, la fiche de la DIRCOFI SUD EST en matière de saisie rapide serait obsolète depuis les fonctions de génération automatique de certaines informations dans la dernière mise à jour de FDD. La Direction estime en conséquence qu'il n'y a plus de gain de temps liée à cette mesure. Il n'y aura donc pas de nouvelle note de la Division RH sur le sujet.	Toutefois pour répondre à notre demande, les collègues qui suivraient les préconisations de cette fiche ne verront toutefois pas leur demande de remboursement rejetée.

La Direction a quant à elle présenté les sujets suivants :

Nature	Présentation par la Direction
Rénovation du site local sur Ulysse	Il s'agit de la refonte de la partie « mission » du site (intégration du pôle pénal, etc.), avec suppression des problèmes liés aux navigateurs Mozilla et Internet explorer
Mise en place d'un dispositif de télésurveillance rue Merly, se substituant au gardien-remplaçant le week-end	A compter du 1.03.2017, face selon la direction aux difficultés de recrutement, il n'y aura plus de vacation de gardien-concierge remplaçant le WE (mais seulement pendant les absences en semaine du gardien-concierge : congés etc..). Un dispositif de télésurveillance avec renforcement des caméras sera mis en place, dans le cadre du dispositif national prévu en la matière, avec tour de garde en cas de sollicitation du centre de télésurveillance assuré par un membre du CODIR (directeurs).

Enfin, un tableau nous a été remis en séance, suite à la demande de Solidaires et de la CGT en marge du boycott du CTL de décembre, retraçant les régimes indemnitaires des différents services de la DIRCOFI, pour les agents, les contrôleurs et les inspecteurs. Nous le tenons à votre disposition.

La séance a été levée à 13 heures 35.

Les élus de Solidaires Finances Publiques de la DIRCOFI ayant participé à cette séance :

Françoise NAVALLON	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 27	Titulaire
Patrice ATTONATY	1 ^{ère} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 22	Titulaire
Michel VASSEUR	11 ^{ème} BIV MONTEPELLIER	04 67 22 60 08	Titulaire
Olivier JEANSON	3 ^{ème} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 40	Titulaire

**Prochaine séance du CTL
JEUDI 18 MAI 2017**

**Ordre du jour prévisionnel (sous réserve):
Budget, nouvelle procédure d'examen de comptabilité du bureau,
mise en place de la BPAT, travaux rue Merly**

AYEZ COONFIAAAANNCEEE !!!



RAPPEL SUR L'ACTION NATIONALE MEMO

Les sections syndicales Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques de la DIRCOFI se sont réunies le lundi 30 janvier 2017 rue Merly à Toulouse, dans le cadre de l'action nationale de boycott de MEMO.

Le texte de l'appel national qui a été diffusé dans ce sens est le suivant :

RETRAIT DE RIALTO MEMO, UNE APPLICATION INUTILE !

La CGT Finances Publiques et SOLIDAIRES Finances Publiques alertent l'ensemble des collègues contre le passage en force de l'application RIALTO MEMO par la Direction Générale, mené depuis quelques semaines pour une mise en application au 1^{er} janvier 2017 !

Si la dématérialisation des dossiers de CFE, le suivi et la mutualisation des investigations réalisées paraissent légitimes aux vérificateurs-trices et collègues des PCE, pour autant, il n'est pas admissible que les tâches de reporting prennent le pas sur le temps consacré à notre coeur de métier, la fiscalité.

Or, l'application MEMO fait bien courir ce risque par son évidente lourdeur. à titre d'exemple, son module de formation s'étale sur 87 pages et 31 fiches techniques qui détaillent les multiples données à saisir et à valider.

Cette application devra être alimentée au fil de l'eau. Il est aisé de parier que le complètement facultatif du bloc méthodologie composé de 5 classeurs (dossier professionnel, dossier du dirigeant, imposition des bénéficiaires, TCA et autres investigations) va devenir rapidement obligatoire. En outre la validation des axes par le chef de brigade est bloquant et les allers retours agent-es /chef de service vont peser sur les délais des procédures.

Il apparaît également très probable que les chefs de brigades vont subir de plein fouet cette application qu'ils devront remplir constamment, au détriment du visa, de l'attribution des fiches, du dialogue réel avec les vérificateurs.trices sur le suivi des dossiers...

L'augmentation des tâches administratives va obérer le temps dédié à la vérification et ce travail supplémentaire va rendre plus difficile le rendu du programme.

C'est pourquoi les agent-e-s soussigné-e-s demandent à la DGFIP le retrait de l'application RIALTO MEMO et d'envisager une traçabilité des dossiers de Contrôle Fiscal Externe beaucoup moins lourde.

En attendant le retrait, les agents soussigné.es n'utiliseront pas l'application RIALTO MEMO.

Dans notre direction, les formations sont maintenant achevées depuis la fin de la semaine dernière.

Le déploiement de l'application est désormais effectif et il est demandé par la direction, avec insistance, à tous les agents de la servir.

L'action de boycott est engagée dans plusieurs DIRCOFI (Rhône-Alpes-Bourgogne, Ouest, Sud-Est ...) mais aussi au plan local, notamment après les débats qui se sont tenues dans le cadre des récentes réunions d'information syndicale.

Dans ce cadre, les pétitions MEMO circulent sur les différents sites de la DIRCOFI SUD PYRENEES depuis le début de la semaine et nous reviennent massivement signées. Nous vous invitons à continuer à signer nombreux la pétition nationale de boycott de MEMO et à ne pas servir cette application.